

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200619-0000021459-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2020

Réception par le Préfet : 23/06/2020

Publication : 26/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 19 juin 2020

N° CD-2020-3-12-3

COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

ACTE EST DONNE